

Zones humides des Pyrénées centrales

n° 7



Le bulletin d'information de la Cellule d'Assistance Technique
Zones Humides Pyrénées centrales

♦ Editorial

Du nouveau pour ce bulletin d'information n°7. Tout d'abord, la CATZH Pyrénées centrales accueille **deux nouveaux adhérents** : les communes de Melles en Haute-Garonne et d'Arrens-Marsous en Haute-Pyrénées. Ces villages, situés tous deux en montagne, ont la chance d'avoir chacun sur leur territoire de nombreuses zones humides offrant des milieux particulièrement riches et de très beaux paysages. Vous pourrez les découvrir en page 2.

Le début d'été a aussi permis à la CATZH Pyrénées centrales d'organiser sa première **formation sur les zones humides** le 24 et le 25 juin dernier à Saint-Pé-de-Bigorre. Vous trouverez un petit résumé de ces deux journées ci-dessous. La CATZH Pyrénées centrales s'est également investie dans la **réalisation de deux panneaux d'information** pour la zone humide de la Hiasse à Aucun (65). Réalisés en collaboration avec la commune et le Parc national des Pyrénées, ils sont installés depuis fin juillet.

Enfin, la CATZH Pyrénées centrales accompagne la commune de Juillan (65) dans la réalisation d'un plan de gestion pour les zones humides du Polygone. Dans l'attente du document, **les poneys barthais** de l'association se sont à nouveau installés au Polygone de Juillan pour l'été.

En France, la préservation des zones humides est **d'intérêt général**, le saviez-vous ? Pour en savoir plus, retrouvez notre article en page 3. Ce bulletin vous présentera également une plante très fréquente des prairies humides qui possède de nombreuses propriétés médicinales : **la Reine des prés**. Du côté technique, ce numéro vous proposera un article sur la **coupe en tire-sève**. Plus couramment pratiquée par les jardiniers, vous verrez qu'elle peut aussi être utile à la lutte contre l'implantation d'arbres pionniers. Enfin, vous pourrez apprendre à reconnaître les zones humides à l'aide de la **toponymie**, grâce aux explications de Mathieu Fauré et Jean Michel Parde.

Bonne lecture à tous !

♦ Retour sur ...

Formation « Connaître et reconnaître les zones humides »

Le 24 et 25 juin, la **CATZH Pyrénées centrales organisait une formation gratuite** pour apprendre à connaître et reconnaître les zones humides à Saint-Pé-de-Bigorre. Rassemblant **une vingtaine de participants**, professionnels ou étudiants de l'environnement, cette formation a été l'occasion de découvrir des milieux humides rencontrés fréquemment mais aussi d'autres plus particuliers et étonnants comme **les sources pétifiantes** ou la **tourbière de Lourdes**. Mr PUJOS, bryologue, est intervenu pour nous faire découvrir le monde des mousses et leur importance dans la gestion des tourbières. Ces journées ont également permis aux participants de voir et **d'apprendre à reconnaître des plantes** parfois communes mais caractéristiques de ces milieux humides (Jones, Carex, Reine des prés, Prêles, Salicaire, Lotier des marais,...). Cette formation a été une réussite. Les appréciations des participants permettront de l'améliorer, pour la prochaine édition, afin de mieux répondre à vos attentes.



Sommaire

- Editorial	Page 1
- Retour sur ...: La formation zone humide	Page 1
- La CAT ZH Pyrénées Centrales vous présente ...: Deux nouveaux adhérents de la CATZH	Page 2
- En visitant les zones humides...: La Reine des prés	Page 3
- Question technique : La coupe en tire-sève	Page 3
- Réglementation : Notion d'intérêt général	Page 3
- Autour des zones humides : Toponymie en zone humides	Page 4

Zones humides des Pyrénées centrales



La CAT ZH Pyrénées Centrales vous présente ...

La commune de Melles et le plateau d'Uls

Le Plateau d'Uls est situé sur la commune de Melles, en Haute-Garonne entre **1800 et 2100 m d'altitude**. Il s'agit d'un vaste replat formé par deux gouttières adossées. L'une orientée vers le Nord-Ouest donne naissance à deux

torrents, la Coume tonnerre et le ruisseau d'Auède. L'autre s'oriente vers le Nord Est et en aval de l'étang d'Uls, alimente le ruisseau de l'Isard en Ariège. Les roches sont essentiellement des schistes. Il s'agit donc de **terains acides** favorables à la présence de zones humides, du fait du relief en replats successifs, . L'orientation Nord/Nord-Ouest du plateau, favorise des précipitations **fortes**, plus de 2000 mm par an et des **températures froides**. Dans la végétation typique de ce plateau on reconnaît :



A la frontière entre la Haute-Garonne et l'Ariège: l'Etang d'Uls

- **des pozzines**, types particuliers de tourbières, formant des suites de petits trous d'eau bordés de sphaignes et de droséras à feuilles rondes, assez profonds disposés en chapelet le long d'un ruisselet qui les alimente en permanence
- **des laquets temporaires** peu profonds qui s'assèchent en fin d'été et dont la surface est colonisée par le rubanier de Bordère, une espèce endémique
- **des bas-marais tourbeux** avec une végétation de sphaignes, d'Ossifrages et de linaigrettes
- **des landes humides à rhododendron**, Camarine noire et airelles des marais, dont les parties les plus riches en mousses peuvent héberger une minuscule orchidée rare et protégée, la Listère en cœur.
- **des nardaies humides** qui font la transition, au bord de l'étang d'Uls vers un système de tourbières flottantes à Carex rostrata
- **des pelouses amphibies submergées**, au fond de l'étang, composées essentiellement par des isoètes.



L'étang d'Uls



Mares et gouilles sur le plateau d'Uls



La plupart des espèces de plantes rares citées sont protégées et il est important de ne pas les cueillir ou les dégrader. Parmi la faune typique de ces milieux, on citera le Lézard vivipare, la **Leucorrhine douteuse**, petite libellule rare associée aux zones humides froides d'altitude et des oiseaux tel que le Lagopède alpin ou des espèces migratrices comme le Pluvier guignard ou le Pipit rousseline.

La commune d'Arrens-Marsous et le lac de Soum

Le lac de Soum, d'une superficie d'environ 1,3 ha, se trouve à 1510 m d'altitude, au-dessus du **Col du Soulor** dans le Val d'Azun. Facilement accessible à pied en été ou en ski de fond en hiver, ce lac est un **lieu de promenade agréable** en toute saison. Par ailleurs, il présente une répartition de la végétation plutôt particulière en plusieurs cercles concentriques.

Au centre, on trouve des **végétaux enracinés flottants** tels que le Potamot nageant (*Potamogeton natans*) et les Callitriches. Le bord du lac est quant à lui constitué de **plantes amphibies** comme le Jonc bulbeux (*Juncus bulbosus*) et le Pourpier d'eau (*Lythrum portula*) qui sont capables de supporter des périodes temporairement exondées. Enfin, on trouve entre ces deux habitats, une formation végétale en forme de croissant de lune élargi, qui semble flotter sur l'eau : c'est une tourbière de transition formant **un radeau flottant**. Elle est aussi appelée **tremblant** car lorsqu'on marche



Le lac de Soum avec quelques vaches en estive

dessus, le sol tremble sous les pieds à cause de la fine couche de végétation posée sur l'eau. Cet habitat est intéressant car il joue un rôle dans les processus d'atterrissement du lac: **il permet de combler le lac pour en faire petit à petit une tourbière**. Des espèces

colonisatrices comme le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) et la Laïche à bec (*Carex rostrata*) permettent le **développement de sphaignes** grâce à leurs systèmes racinaires servant de support. Les sphaignes croissent, permettant l'installation d'un coussin de plus en plus épais à la surface du lac. Ce milieu très particulier a une **grande valeur patrimoniale** car il est peu fréquent et fortement menacé de nos jours. De plus, il accueille des espèces végétales et animales originales. Il est particulièrement **apprécié par les libellules** qui y trouvent un lieu de vie et de reproduction idéal. Les oiseaux et les amphibiens ne sont pas en reste avec la présence ici du **Grèbe castagneux** et du **Crapaud accoucheur**.



Trèfle d'eau, Sphaignes et Carex rostrata s'entremêlent



Une des espèces d'Odonates présentes: Lestes sponsa

Zones humides des Pyrénées centrales



♦ En visitant les zones humides ...

La **Reine-des-prés**, *Filipendula ulmaria*, de la famille des Rosacées, est une plante herbacée vivace composé d'un rhizome rampant. Elle est originaire d'Europe et mesure de 50 cm à 1,50 m. Elle est facilement reconnaissable à la couleur de ces **tiges rougeâtres et anguleuses**. Ces fleurs, en panicules, sont petites et d'un blanc jaunâtre et sont **surtout très odorantes**. Elle pousse dans les lieux humides, comme les **prairies humides ou marécageuses**, les lisières d'aulnaies ou les bords de cours d'eau. Elle est présente partout en France jusqu'à 1 700 m d'altitude sauf en Corse. La Reine des prés est intéressante pour plusieurs raisons. D'abord, c'est une **plante nectarifère**, elle est donc très utile pour les insectes butineurs (abeilles, bourdons, papillons). De plus, elle est reconnue pour ces **propriétés médicinales** : anti-inflammatoire, diurétique, cicatrisante, antalgique, digestives... En milieu naturel et malgré tous ces intérêts, elle peut rapidement envahir une prairie au détriment d'autres plantes. Parmi les sites de la CATZH Pyrénées centrales, vous pourrez notamment observer la Reine des prés à la Hiasse à Aucun (65) où elle recouvre une grande partie de la prairie marécageuse de Mai à Septembre.



♦ Question technique

La coupe en tire-sève

La zone humide de la Hiasse à Aucun a fait l'objet d'une coupe des arbres pionniers en tire-sève. Mais en quoi cela consiste ?

La zone humide de la Hiasse était menacée de fermeture par de jeunes arbres pionniers qui gagnaient du terrain d'année en année. Afin de réduire et limiter leur emprise, le plan de gestion prévoyait une **coupe des ligneux pionniers** puis la taille des rejets chaque année. Pour les frênes, nous avons choisi d'expérimenter **la coupe en tire-sève**. Habituellement, cette méthode de coupe est utilisée par les jardiniers. Elle attire la sève nutritive au niveau de la coupe, ce qui permet la formation des bourgeons et des rejets à cette hauteur.

Cette méthode a deux avantages : elle facilite la taille des rejets qui, au lieu de se former au niveau du sol se retrouvent à une hauteur bien visible, au dessus de la végétation herbacée ; leur coupe systématique, possible plusieurs fois par an, sans fauche préalable, épuise l'arbre. Il doit, à chaque fois, fournir de l'énergie pour faire de nouveaux rejets. En quelques saisons, à ce régime, les arbres finissent par périr, plus vite qu'avec une coupe à la base.

Ce traitement peut surprendre du point de vue esthétique, surtout lorsqu'il y a beaucoup de tire-sève sur une même parcelle. Mais en générale, les arbres ainsi traités disparaissent assez vite ou peuvent, une fois secs être coupés à la base.



La Hiasse
lors les coupe
en tire-sève

♦ Réglementation

Notion d'intérêt général:

Le code de l'environnement instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau (Art. L.211-1 du code de l'environnement). A cette fin, il vise en particulier la préservation des zones humides. Il affirme le principe selon lequel **la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général**. Ce terme donne aux zones humides une importance particulière. En effet, dans le code de l'environnement, les zones humides sont les seules à bénéficier de ce statut d'intérêt général. Elles sont ainsi considérées comme une **finalité d'ordre supérieur aux intérêts individuels** de par les fonctions qu'elles occupent et les services qu'elles rendent (refuge pour la faune et la flore, régulation et filtration des eaux, production de ressources naturelles, activités touristiques et récréatives, patrimoines paysagers et culturels). L'arrêté souligne aussi que les politiques nationales, régionales et locales d'aménagement des territoires ruraux doivent prendre en compte l'importance de la conservation, l'exploitation et la gestion durable des zones humides. D'après l'arrêté, **elles sont au cœur des politiques de préservation de la diversité biologique, du paysage, de gestion des ressources en eau et de prévention des inondations**. Il précise également qu'en conséquence, les aides publiques doivent être attribuées pour soutenir une agriculture, un pastoralisme, une sylviculture, une chasse, une pêche et un tourisme adaptés à la gestion durable des zones humides.



**Avant tous travaux sur des zones humides,
prenez contact avec nous !**

Zones humides des Pyrénées centrales



Autour des zones humides:

Reconnaître les zones humides par la toponymie :

La toponymie des zones humides en Gascogne (par Mathieu Fauré)

La toponymie, études des noms de lieux, est étroitement liée aux caractéristiques naturelles et à l'Histoire d'un territoire. La Gascogne, marquée par un fort particularisme est le pays des eaux par excellence. La toponymie reflète parfaitement les influences et les strates linguistiques qui ont marqué son Histoire. Les principaux substrats sont : avant tout le substrat aquitain (aqu.), mais aussi ibérique : (ib.), celte (cel.), germanique (germ.) et latin (lat.), substrat majoritaire, le dialecte occitan gascon étant une langue latine. [...] Nous précisons que les noms de lieu ci-dessous, classés par catégorie, sont retranscrits tels qu'ils peuvent se lire sur cartes et panneaux et non selon la graphie occitane restituée. Pour certains d'entre eux nous faisons figurer la déclinaison non-exhaustive des variantes recensées.

Les zones humides :

Aintzi, Ainsa (aqu. : marécage) ; Auga, Lauga, Laugaret, Dauga (occ. Augar : marécages) ; Barbotan (lieu boueux, bouillonnement) ; Barat, Barad, Baradot, Bardas, Barda, Bargas, Barges (occ. bard : boue) ; Baure (occ. vaura : boue) ; Brau, Bragues, Bralat, Braude, Brautes ; Eissac, Issac (étang), Hanga, Hangas (occ. hanga : boue) ; Hontanx ; Iou (tourbière, milieu lacustre) ; Ihos, Lamon, Lamorère, Mouré (occ. lama : fondrière, bournier), Moulenc (fondrière) ; Nausam ; Palut, Paluds (lat. Paludis : marécages) ; Sagne, Sagnes ; Uhou, Huat, Lahuo, La Lahue, Les Lahuas, Lac de Uhou, Lac des Huats (occ. lagua : lagune)

Les sources :

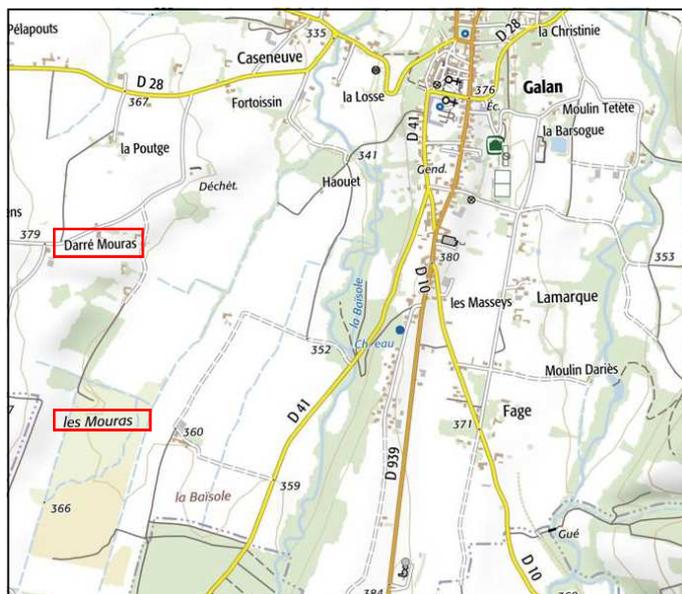
Bourridé, Bourrideys (lieux eaux bouillonnante, occ. Borir : bouillir) ; Chour, Chourrot, Chourradé, Chourrière, Eschourradés, Escherugues (occ. chorrar : jaillir, gicler) ; Doux, Douch, Doutz, Esguit (jaillissement) ; Goutté, Goutte, Goutère, Gouteré , Goutil (ensemble de sources de débit faible)
Dérivés du gascon Hont : Hount, Lahount, Lahoutan, La Hountaa, Hountan, Hountalade, Houtagnère, Hountets, Hontasse, Font Herède, Fontfrède, Clarefont, Fontclare, Lafont ; Lithor, Ithor (aquit. Ithor : source) ; Ouey, Oeill, Oueil (occ. uelh : œil et source) ; Sourdes, Sourdère (occ. sorda ; source)

Retrouvez l'intégralité de l'article sur le site internet de la CATZH Pyrénées centrales.

Un exemple de la toponymie du plateau de Lannemezan (par Jean Michel Parde)

Sur le plateau de Lannemezan, les noms des lieux gascons qui désignent le plus fréquemment les tourbières sont « Graves » ou « Graoués » et « Mouras » pour la prairie très humide qui évolue parfois en « Mourère ». On utilise « Lanne » pour la lande, ce qui donne notamment *Lanne-mezan* ou *Lanes-pède*. Cette dernière a souvent été défrichée et cultivée, aussi ce toponyme est-il parfois le seul vestige de la végétation d'autrefois.

Et chez vous, quels mots utilisent-on pour désigner une zone humide ? Venez partager votre connaissance des zones humides avec nous en nous répondant par mail à aremip2@orange.fr . Nous nous ferons un plaisir de les publier dans le prochain numéro.



Rédaction: AREMIP sauf « La toponymie des zones humides »: Mathieu Fauré et Jean Michel Parde / Crédit photo: AREMIP

Contact:

CAT ZH Pyrénées Centrales
20 place Valentin Abeille
31210 Montréjeau
☎: 05.61.95.49.60
✉: aremip2@orange.fr
www.zones-humides-pyrenees-centrales.fr

Cette action est cofinancée par :

